

Syndicat Mixte du Marais Poitevin Bassin du Lay

Programme de maîtrise d'oeuvre pour la restauration
de digues en terre et d'ouvrages hydrauliques

PROCÉDURE OUVERTE

Organisme acheteur : Syndicat Mixte du Marais Poitevin Bassin du Lay (85). Cor-
respondant : le directeur du service marchés, 5, rue Hervé-de-Mareuil,
85320 Mareuil-sur-Lay-Dissais, France, tél. +33 2 51 30 57 30.
Courriel : j.lowenbruck@bassindulay.fr
URL : <http://www.bassindulay.fr>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Objet du marché : programme de maîtrise d'oeuvre pour la restauration de digues
en terre et d'ouvrages hydrauliques, maîtrise d'oeuvre pour la restauration des di-
gues et des portes à la mer sur le pourtour de la Baie de l'Aiguillon.
Type de marché : services.
Classification CPV : 71300000.
Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.
Informations sur les lots :
Lot 1 : restauration des digues à la mer maîtrise d'oeuvre pour la restauration des
digues.
Lot 2 : restauration des ouvrages de la Raque et des Wagons, maîtrise d'oeuvre
pour la restauration de deux ouvrages à la mer.
Type de procédure : procédure ouverte.
Date limite de réception des offres : lundi 9 septembre 2019, 12 h 00.
Langue pouvant être utilisée : français.
Avis de marché BOAMP n° : 19-109732 (envoyé le 15 juillet 2019).

Concession, DSP

Commune de Vix

Concession de l'assainissement collectif

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Dénomination, correspondant et adresse de l'autorité délégante : commune
de Vix, Mme le Maire, 71, rue Georges-Clemenceau, 85770 Vix. Tél. 02 51 00 62 24.
Nature de l'autorité délégante : collectivité.
Objet de la délégation de service public : concession de l'assainissement collec-
tif attribuée conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des
collectivités territoriales.

Caractéristiques principales de la délégation :

Durée du contrat : du 1er janvier 2020 ou à sa date de notification si postérieure,
jusqu'au 31 décembre 2022.

Données de la consultation :

- 703 abonnés,
- volume facturé : 51 802 m³,
- 1 lagune 1 700 EQH,
- 6 postes de relèvement,
- 10 km de réseaux gravitaires,
- 2,2 km de refoulement.

Principales caractéristiques des prestations : gestion des ouvrages et équipe-
ments de collecte et de traitement des eaux usées, gestion des boues et des sous-
produits, auto-surveillance, entretien et renouvellement, gestion clientèle, factura-
tion, permanence de service, rémunération par les abonnés.

Évaluation de la concession : 195 000 euros HT.

Classification CPV : 90000000-7, 90400000-1, 90410000-4, 90420000-7,
90480000-5.

Contenu des dossiers de candidature et d'offre : documents énoncés au règle-
ment de consultation.

Critères de sélection des offres : critères énoncés au règlement de consultation.

Visite des ouvrages : une visite des ouvrages est prévue le 8 août 2019 à 9 h 00.

Modalités de remise des candidatures et offres : transmission exclusivement
par voie dématérialisée.

Procédure ouverte : les candidatures et les offres sont à remettre conjointement.
Langue : français.

Unité monétaire : euro.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement d'entreprises.

Date limite de réception des candidatures et offres : 13 septembre 2019 à
12 h 00.

Demande du dossier de consultation : le dossier de consultation peut être télé-
chargé gratuitement sur : www.marches-securises.fr

Renseignements administratifs et techniques : toute demande de renseigne-
ments complémentaires devra être transmise :

CERFRANCE
APPREHENSION, ORGANISATION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en
date du 11 juillet 2019, il a été constitué
une société à responsabilité limitée :
Dénomination sociale : « Les P'tits Mate-
lots ».
Capital : 5 000 euros.
Siège social : 7, impasse des Poiriers,
85220 La Chapelle-Hermier.
Objet : toutes activités de micro-crèche et
de garde d'enfants. Ainsi que toutes pres-
tations de services annexes se rapportant
aux activités ci-avant.
Durée : 99 ans à compter de son immatri-
culation au Registre du commerce et des
sociétés.
Gérance : Mme Marine Bourieau, demeu-
rant 7, impasse des Poiriers, 85220 La
Chapelle-Hermier, a été nommée par acte
séparé pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au RCS de
La Roche-sur-Yon.

Pour avis et mention
La Gérante.

Avis administratifs

Préfecture de LA VENDÉE
Direction des relations avec
les collectivités territoriales
et des affaires juridiques
Pôle environnement

Déclaration d'utilité publique
Création d'un port de plaisance

sur la commune
de Bretignolles-sur-Mer

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 16 juillet 2019,
le préfet de la Vendée a déclaré d'utilité
publique le projet de création d'un port
de plaisance sur la commune de Breti-
gnolles-sur-Mer. L'arrêté et ses annexes
sont affichés en mairie de Bretignolles-
sur-Mer ainsi qu'à la communauté de
communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-
de-Vie durant deux mois. Ils sont égale-
ment

consultables en préfecture de la Vendée.

Préfecture de LA VENDÉE
Extension d'un élevage
de volailles, sur la commune
de Menomblet

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral
n° 19-DRCTAJ-1-370 du 5 juillet 2019
pris en application de la législation des
installations classées pour la protection
de l'environnement, la demande formulée
par l'EARL Éclipse, en vue d'obtenir
l'autorisation environnementale d'aug-
menter les effectifs de son élevage de vo-
lailles au lieu-dit « la Brulatière », sur le ter-

Commune de LONGEVILLE-SUR-MER
Engagement d'une procédure de
modification de droit commun n° 1
du Plan local d'urbanisme

AVIS

Par délibération n° 2019070911 du 9 juil-
let 2019, le conseil municipal de Longe-
ville-sur-Mer a décidé d'engager la modi-
fication de droit commun n° 1 du Plan
local d'urbanisme, a fixé les objectifs
poursuivis par la commune dans le cadre
de cette procédure et a défini les modal-
ités de concertation avec la population.
Cette délibération sera affichée en mairie
de Longeville-sur-Mer pendant un mois et
peut être consultée dans ses locaux.
Par ailleurs, une réunion publique d'infor-
mation sur la modification de droit com-
mun du PLU sera organisée
jeudi 1er août 2019 à 18 h 00 à la salle de
la mairie de Longeville-sur-Mer.

Commune de LONGEVILLE-SUR-MER

Prescription de la révision
sous forme accélérée
du Plan local d'urbanisme

AVIS

Par délibération n° 2019070910 du 9 juil-
let 2019, le conseil municipal de Longe-
ville-sur-Mer a décidé de prescrire la révi-
sion accélérée n° 1 du Plan local
d'urbanisme sur le territoire de Longe-
ville-sur-Mer, a fixé les objectifs poursui-
vis par la commune dans le cadre de
cette révision et a défini les modalités de
concertation avec la population.
Cette délibération sera affichée en mairie
de Longeville-sur-Mer pendant un mois et
peut être consultée dans ses locaux.
Par ailleurs, une réunion publique d'infor-
mation sur la révision accélérée et sur la
modification de droit commun du PLU
sera organisée jeudi 1er août 2019 à
18 h 00 à la salle de la mairie de Longe-
ville-sur-Mer.

Préfecture de LA VENDÉE
Direction des relations
avec les collectivités
territoriales et des affaires juridiques
Pôle environnement

Déclaration d'utilité publique
Requalification de l'ilot
poste/conservatoire/musée/mairie
sur la commune
de La Roche-sur-Yon

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 25 juin 2019,
le préfet de la Vendée a déclaré d'utilité
publique le projet de requalification de
l'ilot "poste/conservatoire/musée/mairie"
sur la commune de La Roche-sur-Yon.
L'arrêté et son annexe sont affichés en
mairie de La Roche-sur-Yon durant
deux mois. Ils sont également consulta-
bles en préfecture de la Vendée.

Le commissaire-
priseur
spécialiste-conseil
à votre service